

**ISRAËL ET TERRITOIRES
OCCUPÉS**

**Amnesty International condamne le
meurtre d'une femme et de ses quatre
filles par un tireur palestinien**

Index AI : MDE 15/049/2004

ÉFAI

Mardi 4 mai 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

L'homicide délibérée, par des membres de groupes palestiniens armés, d'une femme enceinte et de ses quatre petites filles apporte une nouvelle fois la preuve que ces groupes font montre d'un mépris total pour les principes les plus fondamentaux du droit international, en particulier l'interdiction absolue de prendre pour cible des civils. Amnesty International condamne ces meurtres dans les termes les plus forts.

Tali Hatuel, trente-quatre ans, enceinte de huit mois, et ses quatre petites filles, Hila, onze ans, Hadar, neuf ans, Roni, sept ans et Meirav, deux ans ont été abattues par balles alors qu'elles circulaient en voiture dans la bande de Gaza, près de la colonie de Gush Katif où elles vivaient.

Tali Hatuel et ses quatre enfants auraient été abattues par des coups tirés à faible distance par des Palestiniens armés, après que ceux-ci aient tiré sur leur véhicule, lui faisant quitter la route.

Le groupe palestinien armé du Djihad islamique et les Comités de résistance populaires, organisation regroupant plusieurs groupes palestiniens armés, ont revendiqué l'attaque. Ils auraient décrit les meurtres à l'agence Associated Press comme une attaque « *héroïque* », menée en représailles des assassinats récents par l'armée israélienne de cheikh Ahmed Yassine et d'Abdelaziz Rantisi, dirigeants du Hamas.

De telles attaques délibérées contre des civils, de plus en plus répandues, systématiques et conduites en application d'une politique déclarée d'attaques contre la population civile, sont autant de crimes contre l'humanité, selon la définition donnée par les articles 7 (1) et (2)(a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale adopté en 1998.

Amnesty International renouvelle son appel à tous les groupes armés palestiniens pour qu'ils cessent immédiatement de prendre délibérément pour cible des civils israéliens, en Israël et dans les Territoires occupés.

L'organisation renouvelle aussi son appel à l'Autorité palestinienne pour qu'elle prenne toutes les mesures possibles pour prévenir de telles attaques ; elle lui demande de veiller à ce que des enquêtes approfondies et impartiales soient menées et de faire en sorte que les personnes soupçonnées d'être responsables d'avoir planifié, organisé et mené ces attaques soient jugées lors de procès respectant les normes internationales d'équité des procès. 1

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>